

DU 18 MAI AU 12 JUIN 2021

Rentrée
scolaire
2021 - 2022

**J'inscris
mon enfant**

à la cantine,
aux accueils périscolaires
et aux centres de loisirs
du mercredi



LES HORAIRES DE L'ÉCOLE

L'école commencera le jeudi 2 septembre 2021.
La restauration scolaire et les accueils périscolaires
débutent le lendemain.



07:30

ACCUEIL DU MATIN



08:30

Ouverture du portail à 8 h 20



11:45

TEMPS DU MIDI



13:45

Ouverture du portail à 13 h 35



16:30

ACCUEIL DU SOIR



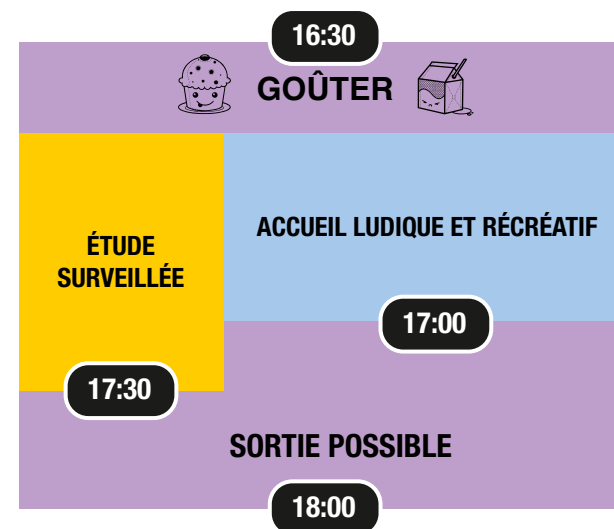
18:00

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR

Le matin, des animateurs de la Ville du Havre accueilleront vos enfants et leur proposeront des jeux pour un réveil en douceur.
L'accueil du soir propose à vos enfants, après un goûter, un accueil ludique et récréatif. Pour vos enfants du CP au CM2 vous pouvez opter pour l'étude surveillée.

LES HORAIRES:

- Le matin de 7 h 30 à 8 h 20. L'accueil des enfants est accepté jusqu'à 8 h 10.
- Le soir de 16 h 30 à 18 h.



Pour l'**ACCUEIL LUDIQUE ET RÉCRÉATIF**, la sortie des enfants est possible à partir de 17 h.

Pour les **ÉTUDES SURVEILLÉES**, la sortie est possible à partir de 17 h 30.

Les accueils périscolaires du matin et du soir
démarrent le **vendredi 3 septembre 2021**
et se termineront le **mardi 5 juillet 2022 le matin.**

L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

AVEC RESTAURATION

Un accueil de loisirs avec restauration est proposé le mercredi à la journée pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques du Havre.

Chaque école est rattachée à un centre de loisirs : votre enfant ne pourra être inscrit que dans le centre de loisirs dont dépend l'école où il est scolarisé.

Cet accueil comprend les activités, le déjeuner et le goûter.

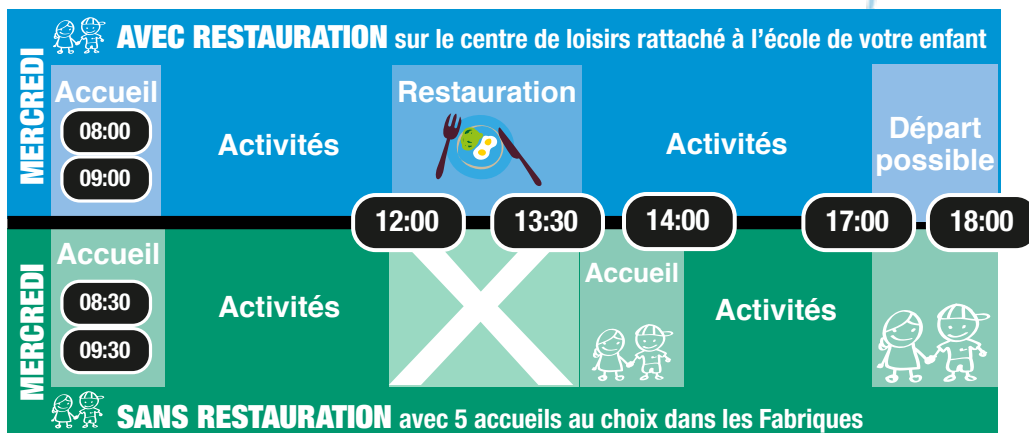
Vous devrez déposer et revenir chercher votre enfant au centre de loisirs.

Pour le centre de loisirs de Montgeon, un ramassage en car est proposé le matin et sera organisé dès le mercredi 8 septembre 2021. Aucune inscription n'est nécessaire pour ce service, vous serez informé des horaires par courrier.

SANS RESTAURATION

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant déjeune au centre de loisirs, il existe **cinq centres de loisirs** sans restauration municipaux répartis sur l'ensemble du territoire havrais : **Fabriques Sanvic, des Quartiers Sud, Bois-au-Coq, Atrium et Rouelles.**

L'accueil de loisirs du mercredi démarrera
le mercredi 8 septembre 2021
et se terminera le 29 juin 2022.



LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est ouverte chaque **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11 h 45 à 13 h 45.**

Les menus respectent les recommandations nationales sur la restauration scolaire. **Ils garantissent l'équilibre nutritionnel et la diversité de l'alimentation.**

Les repas sont préparés chaque jour par les cuisiniers. Ils sont les mêmes dans toutes les écoles.

Les menus sont consultables sur l'application *LH et vous* ou le site internet de la ville **lehavre.fr**

La restauration scolaire démarrera
le vendredi 3 septembre 2021
et se terminera le mardi 5 juillet 2022.





LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour accéder à ces services, une inscription préalable est obligatoire et vaut pour toute l'année scolaire. Vous pouvez réserver votre service sur hariane.fr soit :

- **tous les jours de l'année scolaire**
- **selon une semaine type** (par exemple tous les lundis et jeudis de la semaine)
- **au calendrier** en saisissant le choix des jours :
 - pour les accueils périscolaires et le mercredi avec restauration : avec au minimum 7 matins et/ou 7 soirs et/ou 2 mercredis par cycle (période entre les vacances scolaires). Toute modification de calendrier pour le cycle suivant devra se faire au plus tard le dernier jour du cycle en cours.
 - pour la restauration scolaire : le calendrier doit être saisi via Hariane **jusqu'au 25 du mois** pour le mois suivant (exemple : 25 octobre au plus tard pour novembre).

Toutes demandes d'annulation et de modification de calendrier devront se faire sur le site hariane.fr

Si votre enfant est présent à la restauration scolaire sans inscription préalable, le tarif le plus élevé sera appliqué.

L'inscription aux accueils de loisirs sans restauration se fait toute l'année, dans la limite des places disponibles.

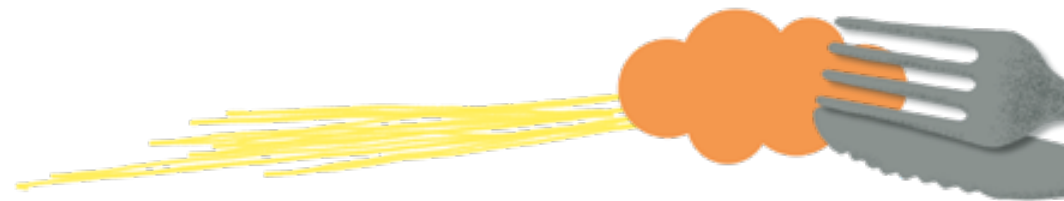
Toute inscription vaut acceptation du règlement. Les règlements de la restauration scolaire et des accueils de loisirs enfance sont consultables sur lehavre.fr

Attention : toutes les formalités administratives doivent être remplies et l'inscription doit être validée avant l'accueil de votre enfant au périscolaire.

LES DATES :

Les inscriptions à la restauration scolaire, aux centres de loisirs du mercredi avec restauration, aux accueils périscolaires du matin et du soir (l'accueil ludique et récréatif et l'étude surveillée) se déroulent, **du mardi 18 mai, dès 9 heures, au samedi 12 juin 2021 :**

- Sur hariane.fr c'est simple, il suffit de vous laisser guider.
- En contactant le **02 35 19 45 45** pour connaître les autres modalités d'inscription.



Pour obtenir une place aux accueils périscolaires et mercredi avec restauration, vous devez faire les démarches pendant cette période d'inscriptions. Si vous ne respectez pas ces délais, votre place aux accueils demandés ne sera pas garantie et vous serez sur liste d'attente.

LES TARIFS ET LES PAIEMENTS :

Le tarif tient compte du quotient familial de la CAF. Pour obtenir votre tarif, vous devez nous fournir une attestation de quotient familial de la CAF de Seine-Maritime de moins de 2 mois. Cette attestation sera valable **jusqu'au 31 décembre 2021.**

Au cours du mois de janvier 2022, vous devrez fournir une nouvelle attestation CAF pour bénéficier d'un tarif adapté à votre situation. Cette démarche sera possible sur hariane.fr

Si vous ne le faites pas, vous paierez le tarif le plus élevé.

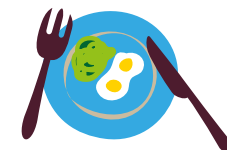
La facturation est unique pour la restauration, les accueils des matins, soirs et mercredis avec restauration et s'effectue au cycle. La facture vous est directement adressée à votre domicile ou transmise via votre compte hariane. Pour participer à une démarche éco-responsable, vous pouvez choisir, lors de l'inscription, de ne pas recevoir vos factures scolaires par courrier papier mais uniquement via votre compte Hariane.

Pour l'accueil de loisirs sans restauration, **toute réservation** devra être payée avant le samedi midi précédant le mercredi choisi par la famille, sous peine d'annulation automatique.

Les paiements peuvent s'effectuer : en ligne, par prélèvement automatique, par téléphone, par carte bancaire, chèque ou espèces.


Pour tous renseignements, vous pouvez appeler le service « à votre écoute » au **02 35 19 45 45.**

Vous pouvez retrouver les grilles tarifaires, les périodes de facturation et règlements sur lehavre.fr



lehavre.fr



 **LH & Vous**
Téléchargez l'application !